



LE CHRONO SCOPE

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
<http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : fede@cgt-fapt.fr

N° 65
Novembre
2019

CNSSCT : Des progrès sensibles sont possibles et nécessaires

La Commission Nationale Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CNSSCT) vient de se réunir pour la première fois lundi 21 octobre 2019. A la différence d'un CHSCT, elle ne sera pas autonome dans ses décisions mais rendra compte au CSE qui devra décider des mesures à adopter. Son périmètre étant national, il est impératif que les sujets la concernant soient remontés du terrain par les représentants, chefs d'agences et RRH. Un ingénieur conditions de travail, recruté en application de l'accord QVT, en est membre permanent. La Commission se réunira chaque trimestre en assemblée plénière et chaque mois en formation restreinte.

Et il y a du pain sur la planche !

Accidents du travail, maladie pro, inaptitude, reclassement, aménagement/ergonomie des postes, aide à la manutention, traitement du food et dans le froid, travail le dimanche, travail 6 jours sur 7, de nuit, etc...

La CGT s'investira pleinement sur tous les sujets pour obtenir des progrès concrets.

Par ailleurs 5 sujets importants feront l'objet de négociations d'ici juin 2020 : Re-négociation de l'accord GPEC, mise à jour/ évolutions des classifications, NAO, re-négociation de l'accord d'intéressement, de l'accord « Handicap ».

LA CGT INVITE TOUS LES SALARIÉS À EXPRIMER LEURS ATTENTES ET REVENDICATIONS À LEURS REPRÉSENTANTS CGT.

LA JOURNÉE DE GRÈVE NATIONALE DU 5 DÉCEMBRE* SERA AUSSI UN TEMPS FORT POUR EXPRIMER TOUTES NOS REVENDICATIONS
*Lire en page 2

L'équipe CGT

LA CGT AMÉLIORE CONCRÈTEMENT VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET VOS RÉMUNÉRATIONS

Exemple dans les DOM : Augmentations sensibles de leurs rémunérations, améliorations concrètes de leurs conditions de travail, embauche d'intérimaires en CDI ; les salariés rassemblés derrière une CGT déterminée obtiennent de réelles avancées.

C'est grâce aux luttes des salariés, mais aussi au travers des NAO et de plusieurs entretiens constructifs avec la direction internationale que la CGT a porté et argumenté les revendications des salariés des DOM.

Nos demandes et leurs justifications ont été entendues : Augmentation des primes « vie chère » et « transport » respectivement à 150 et 60 euros brut mensuel ; passage en classe D (agent de maîtrise) des assistantes commerciales ; transformation d'intérimaires en CDI, harmonisation des jours fériés locaux par le haut avec régularisation financière rétroactive pour la Martinique qui était discriminée ; aménagement d'agences améliorant les conditions de travail, ...

Sur ce dernier point, les salariés avec la CGT ont combattu le 1er projet de la direction visant à faire entrer les véhicules de livraison à l'intérieur du site de La Martinique. **Nous avons été entendus et un projet alternatif avec l'ouverture de nouvelles zones de quai permettant d'éviter pollution et de limiter temporairement l'exiguïté va voir le jour prochainement ! Mais le vrai projet attendu par les salariés est la création d'un nouveau site sensiblement plus grand et réellement adapté au travail.**

Depuis des années les salariés de La Martinique revendiquent aussi une nette amélioration de l'éclairage intérieur. Ils ont obtenu qu'une étude de la CARSAT soit réalisée en ce sens et celle-ci a confirmé le net sous-éclairage des postes de travail (145 lux au lieu des 300 préconisés). C'est une 1ère avancée qui doit inciter la direction à enfin satisfaire cette légitime revendication qui s'appuie aussi sur l'accord QVT afin de travailler dans de bonnes conditions...
A suivre...

Il y a donc encore des progrès à obtenir et l'implication des salariés avec la CGT sera déterminante. Mais Force est de constater que les avancées déjà obtenues sont concrètes et importantes, elles témoignent de l'utilité de s'impliquer avec la CGT pour faire progresser ses droits et ses conditions de travail/rémunération. Cela passera aussi par un dialogue social respectueux et constructif, que ce soit avec les RPX, le DSR et la CGT, notamment au travers des réunions IRP...



La CGT invite tous les salariés à s'intéresser réellement à leurs conditions de travail, à contester, proposer, revendiquer. Car sans cette implication, les syndicats n'ont que peu de pouvoir.

**L'ENGAGEMENT DES SALARIÉS, C'EST LE CARBURANT DES SYNDICATS
ET L'ASSURANCE D'UN RÉEL PROGRÈS SOCIAL. A BON ENTEDEUR !**



AGENDA SOCIAL CHRONOPOST

Outre les travaux permanents qui doivent être menés par les institutions représentatives du personnel dont le CSE, la CNSSCT, les RPX ([lire édito](#)), de nombreux autres sujets vont devoir être traités dans les semaines qui viennent avec les organisations syndicales. En voici la liste complète:



Le contenu de ces accords doit refléter les attentes du personnel.

Pour la CGT tous ces sujets de négociations doivent être alimentés par les souhaits et attentes exprimés par les salariés.

C'est pour cela que nous allons continuer de vous solliciter en permanence pour

construire des accords qui reflètent vos attentes et qui soient porteurs de progrès social.

Nous invitons tous les salariés à discuter entre eux des sujets qui les concernent, à s'approprier en quelque sorte ces sujets de négociations et à interpeller leurs représentants afin qu'ils portent leurs attentes.

N'ATTENDEZ PAS !

Mettez en débat vos conditions de travail, votre rémunération, discutez-en en permanence et Contestez, Proposez, Revendiquez !

NE LAISSEZ PERSONNE LE FAIRE POUR VOUS !

JEUDI 5 DECEMBRE : TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET DANS L'ACTION



Les organisations syndicales et de jeunesse s'engagent à construire un plan d'action contre le projet de réforme de retraites par points et pour gagner un renforcement, une amélioration du système actuel de retraites solidaire et intergénérationnel.

L'émergence et la construction de luttes dans les différents secteurs professionnels, montrent la nécessité d'apporter des réponses aux salarié-e-s en termes d'emploi, de salaires, d'égalité entre les femmes et les hommes, de conditions de travail...

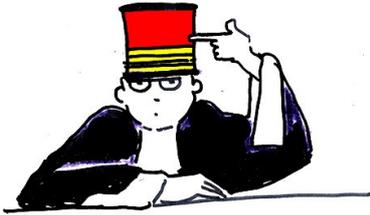
Autant de sujets qui sont étroitement liés aux questions de la retraite et que l'actuel projet de réforme gouvernemental aggravera.

Les organisations vont initier et impulser des assemblées générales sur les lieux de travail et d'études, des débats publics sur tout le territoire, des interpellations des élu-e-s locaux et nationaux, des initiatives de sensibilisation de toute la population pour échanger sur la réforme et sur les modalités d'actions et de riposte collective.

Les organisations syndicales et de jeunesse (CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL, UNEF) appellent l'ensemble des salarié-e-s du secteur privé comme du secteur public, des retraité-es, des privé-es d'emploi, des jeunes, à une 1ère journée de grève interprofessionnelle le jeudi 5 décembre 2019.

LES BARÈMES DE LICENCIEMENT "MACRON" FRAGILISÉS

Il n'y a pas écrit barème Macron là



La cour d'appel de Reims s'est prononcée sur la conventionnalité des barèmes Macron instaurant un plafonnement des d'indemnités en cas de licenciement injustifié. Malgré une motivation alambiquée, elle a ouvert une brèche importante en estimant qu'il est possible au juge d'écarter l'application des barèmes dans le cas où, concrètement, ils porteraient une atteinte disproportionnée aux droits des salariés à une réparation adéquate de leur préjudice.

Après les conseils de prud'hommes, c'est donc la cour d'appel de Reims qui résiste et refuse de se ranger à l'avis de la Cour de cassation rendu le 17 juillet dernier, validant sans détail les barèmes.

Le combat doit donc se poursuivre devant les juges du fond (conseils de prud'hommes et cours d'appel) qui sont les seuls à même de confronter les barèmes aux situations concrètes des salariés injustement licenciés et de réaliser à quel point l'indemnisation qu'ils prévoient est dérisoire par rapport au préjudice subi. La cour d'appel de Paris doit notamment rendre

un arrêt prochainement sur cette question.

La CGT a également porté une réclamation contre les barèmes devant le Comité européen des droits sociaux et nous sommes convaincus que ce dernier considérera ces barèmes contraires aux engagements internationaux ratifiés par la France. Il ne peut en être autrement d'une mesure qui a pour effet de décourager les salariés dont le licenciement est illicite à faire valoir leurs droits devant les conseils de prud'hommes, en les privant d'une réparation juste de leur préjudice.



De la même manière, la CGT défend une justice prud'homale libre et accessible à tous menacée par les réformes successives car elle est une garantie importante des droits des salariés dans un monde du travail de plus en plus précarisé.

UBER ET L'ARGENT D'UBER: LA LUTTE S'INTERNATIONALISE



Les coursiers à vélo ont décidé de ne plus subir la dégradation des conditions de travail générée par une soi-disant économie « moderne » et d'agir pour obtenir des droits.

Les plate-formes décident de fermer les yeux, face à la mobilisation qui s'intensifie, à l'image de Deliveroo France qui nie toute

responsabilité quant à la politique menée par l'entreprise et rejette la faute sur le siège de l'entreprise situé à Londres. C'est pour cela que les coursiers travaillant en France et en Angleterre, qui ont mené de nombreux combats chacun dans leur pays, décident aujourd'hui d'unir leur force pour contrer les stratégies mortifères de ces multinationales.

Après un périple de 1000 kilomètres, de Bordeaux à Paris, afin de rencontrer et d'unir les livreurs face à Deliveroo, plusieurs représentants de syndicats français ont traversé la Manche pour mener une action conjointe avec l'Independent Workers Union of Great Britain (IWGB), dans l'après-midi du mardi 15 octobre, devant le siège de Deliveroo à Londres.

Demain, ce sont les correcteur-trice-s, les employé-e-s de la propreté, de la petite enfance, de la restauration, du tourisme, de la formation, du transport express, etc..., qui seront massivement concernés par « l'Uberisation ».



Pour tous ces travailleurs, pour tous les livreurs, notre combat s'internationalise.

Pauvreté et inégalités en hausse : Le double effet Macron ?

L'INSEE vient de faire paraître un document d'analyse sur l'année 2018 dans lequel deux constats sont formulés : le taux de pauvreté repart à la hausse, tout comme les inégalités. Était-ce donc cela le « projet » du président Macron ?



Effet 1 : hausse du taux de pauvreté

Le taux de pauvreté passe de 14,1% en 2017 à 14,7% en 2018 (+ 0,6 points). C'est le nombre le plus élevé de personnes en situation de pauvreté depuis 20 ans. Selon l'INSEE, c'est 9,3 millions de personnes qui sont désormais en situation de pauvreté monétaire. Cette hausse est largement liée à la baisse des allocations logement dans le parc HLM, mais l'INSEE rappelle que même en écartant ces allocations du calcul, on constate quand même une hausse du taux de pauvreté.

Effet 2 : hausse des inégalités

Le « rapport interdécile » qui mesure la différence de revenus entre les 10% les plus pauvres et les 10% les plus riches est en hausse de 0,1 points. Cela signifie concrètement que l'écart entre les riches et les pauvres s'est creusé. En cause, pour l'INSEE ? La diminution de la fiscalité sur le patrimoine qui a entraîné une hausse des dividendes versés aux actionnaires. Ce sont les très riches (le top 0,1%) qui ont bénéficié massivement des décisions budgétaires du gouvernement, et la tendance se poursuit.

Cette analyse de l'INSEE confirme nos craintes ; le double effet Macron, ce sont des pertes de pouvoir d'achat pour les plus pauvres et des gains pour les plus riches. Le ruissellement fonctionne, mais à l'envers : les plus pauvres financent les baisses d'impôts pour les plus riches.

La CGT considère qu'une autre répartition des richesses est indispensable pour sortir durablement nos concitoyens de la pauvreté. En urgence il faut augmenter le SMIC à 1 800 €, augmenter les pensions et les minima sociaux. Il s'agit également d'assurer un financement de la protection sociale avec des moyens nouveaux et plus importants. Pour cela, il faut immédiatement stopper les milliards d'euros d'exonérations des cotisations sociales pour les entreprises versées tous les ans pour réaffecter cet argent au financement de la protection sociale.

Pour aller plus loin sur nos propositions, pour éradiquer la pauvreté :

<https://www.cgt.fr/sites/default/files/2019-06/Propositions%20CGT%20-%20Plan%20pauvret%C3%A9.docx.pdf>

JEUDI 5 DECEMBRE TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET DANS L'ACTION



CULTURE

Film

Sorry, we missed you

En salle depuis
le 23 octobre

de Ken LOACH

Les ravages de l'uberisation de la société

Jusqu'à ses derniers instants de cinéaste, Ken Loach n'en démordra pas et continuera d'enfoncer le clou avec opiniâtreté contre les ravages du libéralisme.

Pour autant, le cinéaste anglais ne tourne jamais le même film, s'ingéniant à faire le portrait d'hommes et de femmes qui luttent pour exister dans un système où la loi du plus fort et du plus riche ne fait pas de quartiers.

La petite famille de "Sorry we missed you" est typiquement loachienne, presque jusqu'à la caricature, dominée par deux figures féminines, les plus sensées, les plus bienveillantes et certainement les plus courageuses : la mère, admirable, et sa fille, qui l'est tout autant.

Une grande humanité se dégage de Sorry we missed you. Le scénario a toujours non seulement du sens mais ne lâche pas prise, socialement parlant. C'est ce qui s'appelle avoir de la constance et une conscience qui ne baisse pas la garde. A voir !



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso)

→ pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)

MATÉRIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT